

L'AGRICULTURE

LES ENGRAIS CHIMIQUES—L'ENQUÊTE SUR LA POSSIBILITÉ DE COALITIONS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et s'inspire de la réponse qu'il a donnée au député d'Elgin et par laquelle il informait la Chambre qu'une enquête était en cours depuis quelque temps dans l'industrie des engrais chimiques en application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministre a informé plus tôt la Chambre que son ministère avait entrepris des enquêtes poussées et qu'il déposerait les renseignements recueillis. Je demande au ministre, simplement comme mise au point, si lui-même ou son ministère envisagent de prendre d'autres mesures, selon les résultats de l'enquête menée aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? En d'autres termes, le ministre ne compte-t-il rien faire en attendant la fin de l'étude entreprise aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous recueillons les faits et nous décidons dans quelle mesure nous pouvons agir en vertu de la loi actuelle. Comme je l'ai dit l'autre jour en réponse à une question sur les prix des engrais chimiques, la Chambre est saisie d'une mesure législative qui lui donne le pouvoir de contenir les prix, et, si nous estimons que quelqu'un réalise des bénéfices injustifiés, de les diminuer. Cependant, nous serions mieux placés pour agir immédiatement si nous avions déjà adopté la mesure, mais nous profiterons de la loi actuelle, en collaboration avec le ministère de la Consommation et des Corporations, et nous ferons notre possible. Nous ne sommes pas contents du tout de ce qui se passe.

M. Jarvis: Le ministre est-il donc d'avis que les relations avec l'industrie des engrais chimiques rendraient nécessaire une action en justice, au lieu d'une tentative de persuasion du ministre auprès des représentants de l'industrie?

M. Whelan: Nous savons, par exemple, que le syndicat de l'Alberta, si je peux citer des noms, n'a pas haussé à ce point le prix des engrais chimiques. Nous espérons que d'autres entreprises et coopératives feront de même. J'ai fait des pieds et des mains pour que les coopératives aient de meilleures concessions fiscales et qu'il n'y ait pas d'arrangements de faveur.

● (1220)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'OCTROI AU MINISTRE DU POUVOIR D'OBTENIR CERTAINS RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS DES COMPAGNIES

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports) propose: Que le bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, rapporté sans amendement par le Comité permanent des transports et des communications, soit agréé.

Chemins de fer—Loi

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Maintenant.

M. Marchand (Langelier) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[Traduction]

M. Don Mazankowski (Vegreville): J'aimerais dire quelques mots sur le bill avant son adoption. Le fait qu'il ait été présenté par le gouvernement et examiné très rapidement prouve que l'opposition est toute prête à collaborer avec le gouvernement pour adopter une mesure législative concernant les transports. Grâce aux bons offices du leader adjoint à la Chambre de notre parti, on s'est mis d'accord pour limiter à un orateur par parti les interventions durant l'étude en deuxième lecture; deux audiences de comité ont suffi pour que le bill soit adopté. Je dois avouer en toute franchise que les députés de ce côté de la Chambre accueillent favorablement cette mesure, comme d'ailleurs toute mesure concernant la politique des transports.

Le bill stipule que les compagnies ferroviaires doivent divulguer rapidement au gouvernement qui en fait la demande certains renseignements les concernant. Il fait suite aux travaux de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, tenue à Calgary du 24 au 26 juillet 1973. Il faut bien le dire, ce sont les provinces qui ont inspiré le bill. Elles désiraient pouvoir éventuellement évaluer les coûts et examiner l'effet des tarifs-marchandises sur l'expansion économique actuelle et future des différentes régions du Canada. Il va même plus loin car ce sont les provinces qui désirent obtenir des renseignements sur l'incidence des divers règlements et installations dans le cadre de la politique générale concernant les transports nationaux.

Au début, les provinces ont demandé la divulgation totale des coûts et des tarifs-marchandises des divers modes de transport. Le gouvernement, dans sa sagesse, a estimé ne pas devoir procéder de cette façon, il a préféré réserver la teneur des renseignements révélés aux gouvernements qui en font la demande; je ne crois pas que nous y verrons une objection, car les tarifs-marchandises et la manière de les établir sont des éléments extrêmement importants de l'ensemble de la politique des transports; ils jouent en effet un rôle important dans la politique appliquée pour corriger les anomalies et les écarts qui existent dans la structure de nos tarifs-marchandises. Je tiens donc à signaler que, sur ce point, nous sommes d'accord.

Le bill en soi permettra aux provinces d'examiner et de déterminer plus facilement toutes les répercussions des tarifs-marchandises. Elles pourront en traiter en connaissance de cause. L'attitude à adopter, selon moi, vis-à-vis des tarifs-marchandises, c'est qu'ils doivent non seulement être justes mais qu'on doit les considérer comme tels. Au cours des délibérations qui se dérouleront grâce au mécanisme mis en place, nous pourrions traiter de la question très complexe des tarifs-marchandises en meilleure connaissance de cause et plus ouvertement. Le ministre a dit au comité que ce n'était là qu'une première étape en vue d'une divulgation beaucoup plus importante de renseignements sur les tarifs-marchandises et le transport. Il a